

Direction de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement

Service Agriculture-Environnement

COMPTE-RENDU

Objet : **COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI
DU PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION
DES DECHETS NON DANGEREUX DE LA LOZERE**

Le 2 juillet 2013 – Salle des fêtes du Conseil général à Mende

Assistaient à la réunion :

Civilité, nom, prénom	Fonction
Roger AMOUROUX	UDAF
Jean-Max ANDRE	Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons
Mathias CHABBERT	DDT
Christiane CHARTIER	ADEME LR
Eric CHEVALIER	Chambre d'Agriculture de la Lozère
Jean-Charles COMMANDRE	Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Jonte
Almire DANIEL	Communauté de communes du Massegros
Annabelle DEGUIGNE	Eco-Emballages
Sandrine FAURE	Communauté de communes Cœur de Lozère
Ariane FERRERA	SICTOM des Hauts Plateaux
Jacky FERRIER	Président de la Communauté de communes du Bleynard
Nathalie FOURNIER	Communauté de communes Cœur de Lozère
Georges GAUCH	Communauté de communes du Valdonnez
Emilie GAZAGNE	CCI
Patrick GIBELIN	Communauté de communes de Chanac
Pierre GIBERT	Communauté de communes de Cayres et de Pradelles
Sandrine GIMBERT	CMA
Véronique HERITIER	Eco-Emballages
Pierre HUGON	Conseiller général de Mende Nord

Jean-Paul ITIER	Communauté de communes du Gévaudan
Laurent LLINAS	Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère
Madeleine MALAVAL	Communauté de communes du Masségros
Eric MALHERBE	Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien
Anne-Marie MARIN	SICTOM des Bassins du Haut Tarn
Philippe MICHELET	FEDEREC
Denis PERU	DREAL
Amandine PIERRE-LOTI	Programme de prévention des déchets Est-Lozère
Robert PONS	Fédération de la Pêche de la Lozère
Marion POUGET	Programme de prévention des déchets Sud-Lozère/Haut Allier
Gilbert REVERSAT	Conseil général de la Lozère
Jean-Miche ROBERT	SIVOM la Montagne
Michel TEISSEDRE	DDT
Eric MORATILLE	DGS du Conseil général de la Lozère
Gilles CHARRADE	Directeur de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement du Conseil général de la Lozère
Carine BONNET	Chargée de mission Conseil général de la Lozère
Sandrine ROSSET	BE INDDIGO
Virginie BRAGIGAND	BE GIRUS

Excusés :

Jean-Paul POURQUIER	Président du Conseil général,
Guillaume LAMBERT	Préfet de la Lozère
Christian BOURQUIN	Président de la Région
Alain ARGILIER	Conseiller général du canton de Florac
Pierre MOREL A L'HUISSIER	Conseiller général et Président de la Communauté de communes des Hautes Terres
Alain LOUCHE	Président de la Communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertain en Cévennes
Bernard PALPACUER	Président du SICTOM des Hauts Plateaux
Laurent BERGEOT	Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
Jean-Christophe DESROCHES	Président du Réseau National des

Secrétaire de séance : Carine BONNET

Le nombre de membres présents est de 25. Le nombre de mandats est de 4.
Le quorum de 1/3+1, soit 22 pour la commission consultative d'élaboration et de suivi du PDPGDND est atteint.

Monsieur Gilbert REVERSAT, représentant le Président du Conseil général et présidant la commission, accueille l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- Présentation de 3 scénarios de prévention et de gestion des déchets par Sandrine ROSSET du cabinet INDDIGO : un scénario de référence ou « 0 », ou encore « laissé faire » ; et deux scénarios plus volontaires, avec un degré d'ambition plus élevé pour le second ;
- Comparaison des scénarios à partir :
 - des tonnages non produits, ou détournés des circuits classiques ou encore orientés vers le recyclage,
 - des éléments concernant l'évaluation environnementale des scénarios,
 - d'une estimation des coûts à l'habitant.
- Vote du scénario en fin de séance.

PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS

Sandrine ROSSET démarre le diaporama (non remis aux participants sous format papier et dont le contenu sera mis en ligne sur www.lozere.fr).

Diapo 5 du diaporama : il est rappelé l'importance de la planification dans la détermination des limites des capacités d'enfouissement des déchets ultimes.

Diapo 9 : Compte tenu des conclusions de l'étude menée par la Chambre d'Agriculture relative à la valorisation du compost d'OM issu du Tri Mécano-biologique, le SDEE a fait le choix de ne pas poursuivre les investigations dans cette filière de valorisation.

Les déchets de l'assainissement

La méthanisation pourrait constituer l'une des solutions de traitement des boues sous conditions. L'appel à projet mené par les chambres consulaires intégrera ce gisement dans les études préalables.

Diapo 16 : le règlement d'assainissement est un des outils qui permet de sensibiliser les usagers sur les refus dégrillage.

Le traitement des OMr :

Diapo 20 : la filière de valorisation énergétique de la fraction sèche issue du tri des OMr, ou filière CSR (combustible solide de récupération) souffre de difficultés car c'est une filière non structurée pour laquelle un projet de norme est en cours.

Diapo 21 : le process de bioréacteur au sein de l'installation de stockage, qui pourrait être une alternative au stockage actuel, permet de stabiliser plus vite la matière organique, d'améliorer le captage des biogaz et de limiter les nuisances. Le plan laisse ouvert à d'autres évolutions techniques sur le Redoundel.

Prévention des déchets :

Diapo 23 : le 3^{ème} programme local de prévention des déchets est en cours de signature sur le secteur nord-ouest du département. La sensibilisation à la prévention de la toxicité des déchets se situe en marge du plan des déchets non dangereux mais doit être présent dans les messages globaux diffusés par les programmes.

Monsieur CHARRADE souhaite faire un point sur les différents sujets évoqués, notamment sur les déchets d'assainissement : la valorisation agricole des boues était privilégiée dans le précédent plan et le Redoundel était considéré comme solution de secours et représentait un support eau pour accélérer la dégradation des OMr (Ordures ménagères résiduelles). Or le principe a évolué dans le cadre du PER (Pôle d'Excellence Rural), avec la mise en place de la valorisation matière de la fraction sèche. Il faut donc repenser le mode d'admission, et il n'y a plus d'intérêt à humidifier les OMr, bien au contraire. Donc les boues sont désormais acceptées en stockage mais sous condition d'atteindre une siccité d'au moins 25%.

Les boues conformes constituent une valeur agronomique intéressante pour le retour au sol et les cultures. Certaines sont non conformes en raison de la présence de métaux lourds comme par exemple le cuivre, comme à St Chély en raison de l'agressivité de l'eau.

Désormais, il faudra prouver que l'épandage n'est pas possible avant d'orienter les boues sur le Redoundel.

Pour les boues de siccité inférieure à 25%, un conditionnement est nécessaire à la chaux ou avec les cendres du co-générateur Bio-énergie, ce qui nécessite des investissements de la part du SDEE, donc des coûts supplémentaires.

Monsieur Jean-Charles COMMANDRE précise que ces coûts devraient être pris en charge par le budget eau et assainissement, qui n'est parfois pas géré par la même collectivité à compétence déchets.

Madame MALAVAL demande si l'épandage des boues est compatible avec l'agriculture biologique. Monsieur CHARRADE répond que ce n'est pas compatible avec le cahier des charges de l'agriculture biologique. En Lozère, seulement 6% des surfaces agricoles sont converties en bio.

Monsieur CHEVALIER précise que la Chambre d'Agriculture donne la priorité à l'épandage, 0 euro rendu racine avec démonstration de la qualité des boues.

Monsieur CHARRADE répond qu'en effet, la collectivité est responsable des boues, y compris lorsque celles ci sont épandues en agriculture, en précisant qu'un fond national de garantie a été constitué afin de dédommager les agriculteurs en cas d'incident pour lequel le danger sanitaire serait avéré.

Monsieur CHARRADE poursuit concernant le traitement des OMr, il reste des marges de progrès dans le processus de stabilisation biologique, la solution du bioréacteur pourrait être une solution innovante pour améliorer le captage des gaz.

Monsieur Llinas précise que compte tenu du manque de débouché pour le compost d'OMr, les efforts ont été menés sur la séparation de la fraction organique et sèche; aujourd'hui il existe des leviers en terme de valorisation notamment pour le CSR. Sur la partie organique, les efforts sont à mener sur le rendement biogaz et la stabilisation.

Pour le volet Prévention : les programmes locaux de prévention des déchets vont porter leurs fruits, donc Monsieur CHARRADE pose la question d'inscrire un objectif au delà -10% après 2020.

Il reste encore 2 programmes à mettre en place notamment sur le bassin de vie de Mende.

Christiane CHARTIER de l'ADEME intervient sur le fait que les ateliers de concertation ont choisi les objectifs présentés, faut-il être plus ambitieux sur les changements de comportement ? On observe déjà une baisse significative sur les ordures ménagères et assimilés alors que les actions n'ont pas réellement démarré. Il faut garder cette réflexion pour 2026.

Carine BONNET intervient sur le fait que le département a initié depuis quelques années des actions concrètes de prévention des déchets et cela a pu contribuer à cette baisse.

Valorisation matière et organique des OMA (Ordures ménagères et assimilés)

Diapo 27 : le nombre d'ambassadeurs du tri devrait être de 8 sur le département pour sensibiliser les publics de façon optimum.

Diapo 28 : pour le verre comme pour les autres flux, il est nécessaire d'afficher un taux de captage plutôt qu'une performance en kg/hab/an, afin de prendre en compte l'évolution du gisement des emballages mis sur le marché qui varie notamment en fonction des modes de consommation.

Diapo 29 : Pour les emballages et le papier, les marges de manœuvre en terme d'amélioration du tri sont très importantes, notamment en ce qui concerne les professionnels et les collectivités.

Diapo 31 : Concernant les biodéchets, les données sont issues de l'étude en cours dans le cadre de l'appel à projet méthanisation mais elles ne sont pas finalisées : ce sont principalement des établissements qui produisent ces biodéchets, environ 1 000 t devraient être concernés par l'obligation de tri et de valorisation.

Les déchèteries

Le rôle des gardiens de déchèteries est mis en exergue dans le cadre de l'optimisation du fonctionnement;

Carine BONNET fait part des résultats du sondage téléphonique réalisé en juin sur les pratiques de prévention des déchets des habitants sur le périmètre du plan. Concernant le brûlage des déchets verts, le sondage téléphonique montre que le brûlage est une pratique qui est effectuée à 20% par les personnes interrogées.

Diapo 35 : Le broyage mobile des déchets verts est à développer, les collaborations avec les agriculteurs également.

Déchets issus des Activités Economiques (DAE) :

Il est rappelé que les producteurs d'emballages doivent organiser le tri et leur valorisation à partir d'une production de 1100 litres d'emballages par semaine (cf. décret du 13 juillet 1994).

COMPARAISON DES SCÉNARIOS

Le projet de plan ne prévoit pas de nouvelles installations à mettre en place, hormis la mise en place de la filière du réemploi et le maillage d'installations (méthanisation ou broyage/compostage) pour le traitement local des déchets verts et biodéchets.

Le plan doit aussi prévoir d'accueillir des tonnages d'autres départements, si on le souhaite, mais les chiffres présentés ne montrent que les tonnages du périmètre.

Concernant les coûts, certaines collectivités se sont engagées dans la connaissance des coûts dans le cadre des programmes locaux de prévention des déchets. D'après les données actuelles (non validées), le coût de gestion des déchets en Lozère est plus élevé que la moyenne nationale.

L'impact touristique joue, Monsieur Jacky FERRIER estime qu'il faut prendre la population pondérée afin de prendre en compte la population touristique. Sandrine ROSSET répond qu'au niveau national, la référence est la population Insee.

Quant à l'évolution de la TGAP, les incertitudes persistent au delà de 2015. De même pour les soutiens des éco-organismes, la TVA et les nouvelles REP (Responsabilité Elargie du Producteur : principe de financement de la fin de vie d'un produit par la mise en place d'une éco-tax, comme par exemple pour l'électro-ménager).

Au niveau national, le coût à l'habitant a diminué. Il s'agit en partie d'un déplacement des coûts vers le consommateur, précise Sandrine ROSSET.

Evaluation Environnementale (EE) du plan présentée par Madame BRAGIGAND du bureau GIRUS

Diapo 50 : Le scénario de référence constitue le point 0. Les impacts sur l'environnement sont moindres pour le scénario 2. On observe une diminution de 31% des émissions de gaz à effets de serre pour le scénario 1 par rapport au scénario de référence et une diminution de 39% des émissions de gaz à effets de serre pour le scénario 2 par rapport au scénario de référence. Dans le cas d'un bioréacteur, la diminution des gaz à effets de serre atteint -51% pour le scénario 1 et -58% pour le scénario 2 par rapport au scénario de référence.

L'alternative du bioréacteur sur le centre de stockage permet de récupérer les gaz à effet de serre et donc de l'énergie. Pour les 2 scénarios, c'est l'alternative « Bioréacteur » qui engendre le moins d'impacts, également sur les nuisances olfactives.

La diminution des km parcourus est de 7% par comparaison au scénario 0, compte tenu de la baisse des tonnages collectés. Mais ce sont les installations de traitement qui représentent les plus gros impacts.

Sandrine ROSSET dresse le tableau de synthèse des scénarios (diapo 54). Concernant l'estimation des coûts des scénarios, il est présenté le delta de coût à l'habitant par rapport à la situation actuelle.

La discussion peut être lancée par item et le choix ne doit pas se porter forcément sur le scénario 1 ou 2, mais des éléments peuvent être piochés pour les différents flux.

Monsieur CHARRADE intervient sur les déchèteries : sur le flux encombrants des gains sont encore à faire : détourner par le réemploi, en parler et l'organiser, les filières REP, peut-être le plâtre, les plastiques durs à voir ...

Monsieur MICHELET estime que la mise en place de la filière « plastiques durs » sera appréciée une fois la mise en place de la filière des DEA (Déchets d'Elements d'Ameublement) qui prend en charge une partie des plastiques (exemple : mobilier de jardin).

Monsieur CHARRADE continue sur l'accueil des professionnels en déchèterie : l'application n'est pas uniforme et crée des distorsions entre territoires. Cette application est à recadrer, les aides du Conseil général sont conditionnées à la

mise en œuvre effective de cette tarification, on ne doit pas faire supporter aux ménages les coûts liés à la gestion des déchets professionnels.

La redevance spéciale doit également être mise en place pour la collecte des biodéchets.

Les chambres consulaires sont consultées sur ce sujet : Sandrine GIMBERT témoigne des efforts de sensibilisation toujours actuels, les diagnostics environnementaux sont mis en place à l'échelle des moyens des chambres, pour 6000 entreprises (CMA).

Gilles CHARRADE rappelle que le Conseil général finance les études de mise en place de la redevance incitative.

Christiane CHARTIER de l'ADEME partage : le plan doit donner de grandes orientations, on s'adresse aux ménages mais une partie s'adresse aux entreprises du territoire (cafetiers, campings,) le dispositif va faire concourir au changement de comportement.

Gilles CHARRADE convient que si les objectifs du scénario 2 paraissent ambitieux, des difficultés de mise en œuvre sont à prévoir mais c'est ce qui s'appelle avoir les moyens de nos ambitions.

Monsieur Eric MORATILLE attire l'attention de la commission sur la capacité financière du Département qui est susceptible de se réduire dans les années à venir, compte-tenu de la réduction des dotations de l'Etat et plus globalement de la baisse prévisible des recettes du Département.

Le scénario 2 est le plus intéressant du point de vue économique : 600 000 euros économisés par an, mais des dépenses publiques à prévoir ... 300 à 4000000 euros, mais la facture de l'usager sera réduite; il est peut-être nécessaire d'afficher dans le plan de stabiliser la facture.

On note également la prolongation de la durée de vie de l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux), on augmente la durée de vie de 2 ans tous les 10 ans.

Madame HERITIER considère que l'on ne peut être que séduit par le scénario 2. D'autre part, il n'a pas été tenu compte des emplois induits par les unités de méthanisation ...

Concernant le réemploi, Gilles CHARRADE rappelle qu'il n'existe plus de recyclerie sur le département et que c'est un des points de fragilité du plan. Au préalable, il faut s'interroger sur la capacité d'avoir une ressourcerie à l'échelle du plan avec ou pas des antennes ? On s'appuie beaucoup sur le volet social, les emplois aidés, financés en partie par le Conseil général.

Jean-Charles COMMANDRE témoigne de l'expérience du sud-Lozère à ce sujet : suite à une étude sur le réemploi sur le sud-lozère, le constat a été que l'équilibre financier n'était pas atteignable, donc les membres du comité de pilotage ont dit non. Est-ce que c'est le budget public qui doit abonder ? « Je crois peu en l'opération, cela engendre beaucoup de problèmes sur le haut de quai. » D'autre part, les agents de déchèterie sont mis en lumière, mais il n'est pas nécessaire de tout miser sur eux.

Concernant la redevance spéciale, la Communauté de communes de la Vallée de la Jonte l'a mise en place sur le territoire avec une dizaine de tarifs, mais Jean-Charles COMMANDRE estime qu'un accompagnement est nécessaire pour gérer les impayés.

Concernant les scénarios : afin de prévenir l'augmentation des coûts des transports et les impacts environnementaux, il faut privilégier la solution locale.

Monsieur COMMANDRE remercie la mutualisation départementale.

Il est étonné par la part du bois collecté en déchèterie : le SDEE et Environnement 48 interviennent pour expliquer que le bois résiduel va forcément diminuer, le bois étant le flux majoritaire du flux meuble.

Concernant l'amiante : il faut s'attendre à une augmentation du flux de fibrociment avec le développement des panneaux solaires sur les toitures.

Il s'interroge sur le choix difficile d'un scénario : de son point de vue, une estimation financière complète est nécessaire pour choisir, et de les faire partager.

Pour le volet prévention, Monsieur COMMANDRE y croit, mais l'impact n'est pas connu aujourd'hui, c'est la priorité autant pour les professionnels que pour les particuliers.

Monsieur Pierre Hugon intervient vivement sur le sujet de l'amiante-ciment : c'est un déchet dangereux, à ne pas traiter dans ce contexte. Quant aux gardiens de déchèteries, il faut les professionnaliser.

Gilles CHARRADE indique que la Communauté de communes du Massegros va régulariser le casier recueillant l'amiante lié à des matériaux inertes et qu'effectivement ce sujet sera traité via le plan de prévention et de gestion des déchets dangereux.

Il interroge l'assemblée sur les investissements supplémentaires à réaliser dans le cadre des scénarios.

Sandrine ROSSET précise que le plan a vocation à donner de grandes orientations, des objectifs à atteindre. Effectivement si la collecte des gros producteurs est financée par ces mêmes gros producteurs, il y aura peut-être un équipement de collecte à financer.

Madame HERITIER d'Eco-Emballages : le soutien d'Eco-Emballages représente pour le département de la Lozère 900 000 euros par an pour le département, pas loin du million. Pour les prochaines années, il faut avoir à l'esprit que tout kg de collecte sélective supplémentaire est très générateur de soutien financier.

Concernant la collecte du verre auprès des gros producteurs : cela paraît intéressant, mais attention à la maîtrise des coûts de collecte. Le verre collecté auprès des gros producteurs n'est pas toujours apprécié par les verriers car il comporte des indésirables (infusibles). Il faut également penser aux accidents de personnel, l'usure des bennes ...

Monsieur Philippe MICHELET d'Environnement 48 évoque les difficultés rencontrées par l'entreprise pour équilibrer la filière sur la fraction sèche et le lourd travail sur la fiabilisation du CSR. Il est prévu l'agrandissement du stockage du CSR car l'activité économique est fluctuante.

Il est nécessaire d'aller plus loin dans la valorisation et transformer la matière in situ.

Monsieur CHARRADE souhaite aborder les soutiens des dispositifs de prévention. Madame CHARTIER précise donc que le système se clôture, c'est en discussion au ministère pour 2014, le plan national de prévention va sortir, depuis 2009 on a démontré l'intérêt du dispositif de prévention, mais elle ne pense pas que le forfait durera, ce sera sous une autre forme, le terrain doit envoyer le message aussi.

Monsieur MORATILLE témoigne de l'importance de trouver les moyens de financer les opérations, via la redevance spéciale par exemple. Les aides publiques seront de plus en plus rares et difficiles à mobiliser, Il s'agira de mutualiser avec d'autres départements.

Madame MALAVAL intervient sur l'injustice de la taxe, les gens abandonnent les efforts, car non récompensés

Monsieur MALHERBE fait part de la charge de travail demandée par la redevance et des contestations notamment des résidences secondaires.

Sandrine ROSSET rappelle que le Grenelle demande à ce qu'une partie de la taxe soit incitative.

Monsieur ROBERT aborde la question de la compétence pour le traitement des déchets verts, que n'a pas le SIVOM alors qu'il effectue le broyage de ces derniers.

Monsieur PERU rappelle le référencement à la nomenclature ICPE.

Jacky FERRIER rappelle que le plan n'avait pas prévu la décentralisation de la gestion des déchets verts.

Gilles CHARRADE : « Est-ce que le SDEE serait prêt à assurer cette compétence ? »

Jacky FERRIER décline la proposition, et il faut attendre les résultats de l'appel à projet. »

Jean-Michel ROBERT : « seulement 5% des déchets verts (tontes) peuvent intégrer la méthanisation. »

VOTE DU SCENARIO

Gilles CHARRADE propose d'être ambitieux avec le choix du scénario 2, en émettant toutefois des réserves sur les soutiens financiers à venir. En 2020, les objectifs pourront être révisés comme le prévoit la réglementation. Il sera possible alors de revenir sur les objectifs du scénario 1.

Amandine PIERRE-LOTI et Nathalie FOURNIER confirment l'intérêt d'être ambitieux sur le choix du scénario.

Monsieur CHARRADE propose donc au vote le scénario 2. Aucun membre de la commission ne souhaite s'abstenir ou voter contre. Le choix est donc porté sur le scénario 2.

Monsieur Gilbert REVERSAT conclut la séance en saluant le professionnalisme de chacun des membres de la commission et remercie les bureaux d'études. Les moyens sont à mettre en œuvre, des gains sont à venir pour les particuliers, avec une meilleure maîtrise des coûts, des emplois à la clé et la protection de l'environnement. Du chemin reste à parcourir pour atteindre les objectifs du scénario 2.

La séance est levée.

Fait à Mende, le

Pour le Président,
le Président de la commission Environnement

Gilbert REVERSAT